

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	18.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Wobmann, Walter (ZH, sd/ds)
Prozesstypen	Parlamentarische Initiative
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Schnyder, Sébastien

Bevorzugte Zitierweise

Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Parlamentarische Initiative, 2011*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 18.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Sozialpolitik	1
Gesundheit, Sozialhilfe, Sport	1
Sport	1

Abkürzungsverzeichnis

Allgemeine Chronik

Sozialpolitik

Gesundheit, Sozialhilfe, Sport

Sport

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 22.09.2011
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil national a adopté par 95 voix contre 69 trois initiatives parlementaires Wobmann (udc, SO), Wasserfallen (plr, BE) (lv. Pa. 10.497) et de Buman (pdc, FR) (lv. Pa. 10.499) modifiant la loi fédérale sur la circulation routière afin de **lever l'interdiction d'effectuer des courses sur circuit** avec des véhicules automobiles. La commission a recommandé d'adopter les motions estimant que la sécurité est désormais assurée pour des courses publiques, que l'industrie de l'équipement automobile est importante en Suisse et que ce type d'activité a un fort potentiel économique. Une forte minorité s'y est opposée estimant que le territoire suisse possède peu de terrains inconstructibles, que les tests industriels peuvent déjà être pratiqués en Suisse et que ce type d'activité est une atteinte à l'environnement. Le Conseil des Etats les a toutes rejetées par 20 voix contre 13 sur recommandation de sa commission et malgré une proposition de minorité Imoberdorf (pdc, VS). Il avait auparavant rejeté par 23 voix contre 12 une initiative parlementaire Fournier (pdc, VS) de même teneur.¹

1) BO CN, 2011, p. 794 ; BO CE, 2011, p. 276 ss. (Fournier) et 905 ss.